

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
06/11/2020

Date Affichage
06/11/2020

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membres Absents : 3
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 10

Séance du 12 novembre 2020

L'an deux mille dix-huit et les douze novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : Mme BADIE F., M. BRILLARD M., M. CORREIA J., M. LAUBRAY J., M. V. PICHEYRE, M. PUJOL D., Mme DABOUIS N.

Absents excusés : M. VAILLS S., M. DOMINGO J.D., M. MIRAN P

Procurations : M. VAILLS S à M. LAUBRAY J, M. DOMINGO J. D à M.PETITQUEUX P.

Objet de la Délibération : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION DE LA CAPELLETE EN PROVENANCE DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE VILLENEUVE.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du dossier de l'étude préalable à la restauration de la Capellete en provenance de la Chapelle de Villeneuve réalisé par le centre de conservation et de restauration du patrimoine Département.

Le coût total des travaux de conservation, qui seraient réalisés en 2021 s'élève à 915€ TTC, la participation de la commune s'élève à 18% soit 164,70 €, les couts de restauration, s'élèvent à 3 355 € TTC, la participation de la commune s'élève à 18% soit 603,90 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, de conservation et de restauration de la Capellete de la Chapelle Notre-Dame de Villeneuve.

DIT que les 768.60€ TTC seront inscrits au budget communal 2021 et remboursés par l'association intercommunale de sauvegarde de la chapelle de Villeneuve en Capcir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 12 Novembre 2020

Le Maire,
P. PETITQUEUX

